

212C1446
FR0004031292-DIV33

5 novembre 2012

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

FONCIERE SEPRIC SA

(Euronext Paris)

Le 5 novembre 2012, les sociétés Patrimoine et Commerce et FONCIERE SEPRIC ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres PATRIMOINE ET COMMERCE et FONCIERE SEPRIC sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé le 5 novembre 2012 par les sociétés Patrimoine et Commerce et FONCIERE SEPRIC.